

Pourquoi une Campagne Mondiale sur les Mesures Judiciaires Avant-Procès

CHAQUE JOUR À TRAVERS LE MONDE, quelque trois millions de personnes sont derrière les barreaux en attente de leur procès. Nombreuses sont celles qui passeront des mois, voire des années en détention—sans être jugées ni déclarées coupables—en croupissant dans des conditions pires que les personnes jugées coupables et condamnées à la prison.

De nombreux prévenus sont exposés à la torture, à la violence et à la maladie. Ils sont soumis aux actions arbitraires de responsables corrompus. Pendant toute l'épreuve qu'ils vont subir, la quasi-totalité d'entre eux ne verra jamais un avocat ou un conseiller juridique, ni n'obtiendra d'information sur ses droits fondamentaux. Quand ils arrivent enfin en salle d'audience—sans être représentés et ayant toutes les chances d'être harassés par des mois de mauvais traitements—les dés sont jetés. Plus une personne reste longtemps en détention avant son procès, plus grande est la probabilité qu'elle soit déclarée coupable.

La détention provisoire excessive et arbitraire, à laquelle s'ajoute une aide juridique inadaptée, entraîne des abus de droit considérables. Les prévenus peuvent perdre leur travail, leur logement et leur foyer ; contracter des maladies ; et subir des préjudices physiques et psychologiques qui durent longtemps après que leur détention ait pris fin.

Les conséquences de la détention provisoire sont tragiques pour les personnes enfermées

- ▶ **L'exposition à la violence institutionnelle**, aux rituels d'initiation et à la violence des gangs. Les taux d'homicides comme de suicides sont beaucoup plus élevés chez les prévenus que chez les prisonniers jugés coupables.
- ▶ **La diffusion de maladies infectieuses** en raison de conditions de surpeuplement et de mauvaises conditions sanitaires. Lorsque les détenus sont libérés, ils apportent ces maladies dans leurs communautés d'origine.
- ▶ **La stigmatisation sociale**, y compris le fait de devenir des étrangers pour leurs familles et leurs communautés et les difficultés pour trouver et conserver un emploi.
- ▶ **Une propension accrue à commettre des infractions.** Ceux qui connaissent une détention provisoire

prolongée tendent à commettre plus de crimes une fois relâchés que ceux restés en liberté ; et leurs enfants ont aussi une plus grande tendance à commettre une infraction pénale au cours de leur vie.

La détention provisoire affecte aussi les familles et les communautés

Les répercussions d'une détention prolongée se font sentir bien au-delà des cellules de détention. Le problème touche de manière disproportionnée les communautés pauvres et marginalisées, dont les membres ont de plus grandes probabilités d'être arrêtés de manière arbitraire ; et, ne pouvant s'offrir une assistance juridique, de subir des durées prolongées en détention provisoire. Lorsque les individus sont détenus pendant des durées excessives et perdent leur emploi, leurs familles s'enfoncent un peu plus dans la pauvreté, sont confrontées à la faim et souvent à la perte de leur logement.

La détention provisoire est un problème mondial

- ▶ Chaque année, **près de 10 millions de personnes** sont enfermées en détention provisoire.
- ▶ **Un prisonnier sur trois n'a été ni jugé ni déclaré** coupable de délit ou de crime.
- ▶ Dans certains pays, **plus des trois quarts de tous les prisonniers sont en détention provisoire**. Cela inclut le Libéria (97 %), le Mali (89 %), Haïti (84 %), Andorre (77 %), le Niger (environ 76 %), et la Bolivie (75 %).
- ▶ La **durée moyenne** de détention provisoire dans l'Union européenne est estimée à 167 jours. Au Nigéria, la moyenne est estimée à **3,7 ans**.
- ▶ Les Etats-Unis se retrouvent au **quatrième rang** des taux de détention préventive les plus élevés au monde (158 détenus pour 100,000 personnes).
- ▶ La plupart des pays en voie de développement manquent cruellement d'avocats formés, avec seulement **un avocat pour 50 000 personnes** dans certains endroits. Au Sierra Leone, seuls sept avocats travaillent dans les zones rurales où vit 80 % de la population.

Le droit international interdit toute détention provisoire inutile et arbitraire

Le respect pour l'état de droit est fondamental pour toutes les sociétés ouvertes. Les systèmes judiciaires justes et efficaces doivent garantir non seulement la sauvegarde et la protection des droits des victimes, mais aussi protéger les droits des accusés. Pourtant, l'on perpétue des violations grossières de ce principe, sans que les États, les médias ou même les partisans de réformes judiciaires n'y prêtent grande attention.

D'après les normes internationales, les personnes qui attendent d'être jugées doivent être autorisées à retourner dans leur communauté à condition de respecter la loi et de se présenter au procès à une date fixée. Les individus ne doivent être détenus jusqu'à leur procès que dans des circonstances exceptionnelles : existence de motifs raisonnables de penser que la personne a commis l'infraction alléguée et d'un risque réel que la personne ne disparaisse, présente un danger pour la communauté, ou qu'elle n'interfère avec le cours de la justice.

Toutefois, trop nombreux sont les pays qui refusent de respecter ces règles. Non seulement le schéma prédominant du recours excessif et arbitraire à la détention provisoire sape la présomption d'innocence—l'une des pierres angulaires de tout système fondé sur le droit—, mais il contribue aussi à la surpopulation chronique, coûteuse et contre-productive des lieux de détention.

Une utilisation plus rationnelle de la détention provisoire permettrait aux gouvernements de réduire cette surpopulation et les coûts qui y sont associés, et d'utiliser plutôt ces ressources financières pour lutter contre la criminalité et financer l'aide juridique et l'éducation.

La Campagne Mondiale sur les Mesures Judiciaires Avant-Procès

L'*Open Society Justice Initiative*, un programme opérationnel de l'*Open Society Institute*, procède actuellement au lancement d'une Campagne Mondiale sur les Mesures Judiciaires Avant-Procès pour promouvoir des alternatives à la détention provisoire, étendre l'accès à des services d'aide juridique, déployer des para-juristes pour intervenir plus tôt dans le processus de la justice pénale, et prendre des engagements politiques et de financement à long terme à l'appui du changement.

La Campagne Mondiale sur les Mesures Judiciaires Avant-Procès va :

- ▶ Recueillir **des données empiriques** pour documenter l'envergure et la gravité du problème
- ▶ Bâtir des **réseaux de pratique** et d'expertise parmi les ONG, les chercheurs, les praticiens et les décideurs politiques
- ▶ Créer des **liens avec des domaines liés** comme la santé publique, la lutte contre la corruption, la règle de droit et le développement socio-économique
- ▶ **Piloter des pratiques et des méthodologies** innovantes visant à trouver des solutions efficaces et peu onéreuses.

À l'heure actuelle, l'*Open Society Justice Initiative* travaille avec le *Paralegal Advisory Services Institute* du Malawi, le *Timap for Justice* du Sierra Leone et avec l'État de Morelos au Mexique sur trois projets pilotes.

Pour obtenir plus d'informations

L'*Open Society Justice Initiative* est à la recherche d'autres organismes intéressés par l'apport d'une aide à la réduction de la détention provisoire et à l'amélioration des mesures judiciaires avant-procès. Pour obtenir davantage d'informations, veuillez prendre contact avec nous à New York ou à Bruxelles :

Madeleine Crohn, *Senior Global Campaign Manager* : mcrohn@justiceinitiative.org

Kerstin McCourt, *Senior Global Campaign Advocacy Advisor* : kmccourt@justiceinitiative.org

Vous pouvez trouver davantage d'informations dans *Justice Initiatives: Pretrial Detention* (2008) :

http://www.justiceinitiative.org/db/resource2?res_id=104079

Statistiques fournies par l'International Centre for Prison Studies (ICPS)